

ENVIRONNEMENT ET ACTION HUMANITAIRE

Améliorer l'efficacité, la durabilité et la redevabilité



Crédit : UNIAWID

SYNTHÈSE

Version 1.1

Août 2014



Imprimé sur papier recyclé

Cette publication peut être reproduite dans son ensemble ou en partie et pour toute forme d'activité éducative ou à but non lucratif sans permission spéciale du détenteur du copyright, à condition que la source du document soit clairement identifiée.

Cette étude a été publiée pour la première fois en juin 2014 et révisée en août 2014.

Joint UNEP/OCHA Environment Unit

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10

Suisse

www.unocha.org/unep

www.eecentre.org

Edition : Sandra Besson, Joint UNEP/OCHA Environment Unit

Photo de couverture : Cylindres de 30 litres utilisés dans des villages de retournés au Darfour pour un meilleur captage de l'eau (Crédit : UNAMID, janvier 2011)

Résumé

Destruction des moyens de subsistance et déforestation résultant de la production de briques pour les opérations humanitaires au Darfour ; puits asséchés dus à des forages d'eau excessifs par les organisations humanitaires en Afghanistan ; moyens de subsistance détériorés au Sri Lanka suite au Tsunami en raison d'un approvisionnement excessif en bateaux de pêche et de l'épuisement des stocks de poissons ; non-respect des standards de traitement des déchets conduisant à une contamination environnementale en Haïti et à la plus grande épidémie de choléra de l'histoire récente... ces exemples illustrent combien les acteurs humanitaires ou de maintien de la paix, en ne prenant pas en compte les questions environnementales, compromettent leur objectif : sauver des vies tout en préservant et en restaurant les moyens de subsistance.

S'assurer que les considérations environnementales sont prises en compte dès que possible dans l'action humanitaire peut jouer un rôle décisif pour les individus et leur environnement.

La prise en compte de l'environnement dans l'action humanitaire permet de réduire les facteurs de conflit et d'augmenter la résilience. Cependant, pour que cela soit efficace, il est nécessaire que l'environnement soit intégré de façon systématique dans les programmes et les opérations humanitaires : c'est une responsabilité des organisations humanitaires, et non un choix. La planification en temps opportun, l'identification des besoins et des problématiques clés, ainsi que l'intégration transversale des questions environnementales avant et pendant l'action humanitaire peut contribuer à des améliorations significatives.

Cette étude, commandée par la Joint UNEP¹/OCHA² Environment Unit (JEU), avec le soutien financier du gouvernement de la Finlande, est la première étape d'un projet plus large visant à étudier l'état d'avancement de l'intégration de l'environnement dans les opérations humanitaires, et à émettre des recommandations collectives pour améliorer l'efficacité, la redevabilité et la durabilité de l'action humanitaire. Elle étudie certaines des bonnes pratiques actuelles et propose – en se basant sur de nombreuses consultations – des orientations pour définir l'agenda à venir.

Cette étude intervient à un moment où l'efficacité de l'intervention humanitaire est questionnée, notamment dans les situations d'urgence extrême. De telles urgences sont en effet des moments où le fait de sauver des vies devient la seule priorité. Cependant, ce qui relie cet objectif fondamental aux enjeux environnementaux est trop souvent négligé ou reporté au-delà de cette phase. Et cela intervient

parfois trop tard : ainsi, les dommages causés par la coupe d'arbres pour la cuisson des aliments ou encore par la diminution de la nappe phréatique due à une extraction excessive, ont de lourdes conséquences sur ces mêmes populations auxquelles l'action humanitaire était censée apporter une assistance.

Tout au long de cette étude sont présentés les enseignements et les expériences de ce qui a fonctionné ou non pour intégrer l'environnement dans les opérations humanitaires : ils construisent un argumentaire permettant de soutenir une telle intégration en temps opportun et de façon cohérente. Des points d'entrée spécifiques sont suggérés, notamment dans le Cycle du Programme Humanitaire (CPH), et plus spécifiquement dans les phases de préparation et d'évaluation. La non-intégration de l'environnement durant ces phases aura des impacts négatifs, causant une dégradation et une destruction environnementales qui peut amoindrir les perspectives de survie et de rétablissement des victimes de conflits et de catastrophes naturelles.

Les bailleurs ont un rôle essentiel à jouer pour qu'un tel changement puisse avoir lieu. Comme le montre cette étude, l'attention portée à l'intégration de l'environnement dans les stratégies humanitaires varie considérablement de l'un à l'autre. De plus, l'absence de corrélation entre l'inclusion des considérations environnementales dans les politiques des bailleurs, l'existence de critères de financement environnementaux et l'intégration efficace de l'environnement dans les programmes financés, ont été mises en évidence. L'environnement n'est jamais utilisé comme critère restrictif pour obtenir un financement, créant un sentiment de flou dans la manière dont le sujet est traité en fonction du contexte spécifique et du degré d'urgence.

En se basant sur l'examen d'études et d'évaluations, ainsi que sur des consultations avec des gouvernements, des bailleurs, le personnel des agences des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG), des praticiens de terrain et des spécialistes techniques, les résultats de cette étude représentent un ensemble solide de preuves démontrant la nécessité d'un changement. Un statu quo en matière de planification et de gestion de l'environnement dans l'action humanitaire n'est plus acceptable. Un tel changement, cependant, doit se produire de manière holistique, à la fois au niveau systémique et au niveau politique, et sur le terrain. Cela nécessite d'apprendre des expériences passées mais aussi de prendre des engagements fermes vis-à-vis des communautés affectées et en faveur d'une plus grande redevabilité.

1 Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP/PNUJ)

2 Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA/BCAH)

Les conclusions et les recommandations se concentrent sur le système humanitaire, y compris sur les Clusters et la communauté des bailleurs. L'accent est mis sur un certain nombre d'initiatives majeures du Comité Permanent Inter-organisations (IASC), y compris le Cycle du Programme Humanitaire (CPH). L'étude souligne également que ce niveau de prise de décision est l'un des principaux outils grâce auquel la responsabilité peut et doit être recherchée dans le cadre de l'intervention humanitaire.

Il est aujourd'hui indispensable que l'action humanitaire se tourne vers l'avenir et anticipe les risques et défis tels que l'accroissement de la vulnérabilité dû au changement climatique.

Cela passe par un changement fondamental en faveur d'un modèle d'intervention humanitaire qui renforce non seulement la réponse à la crise, mais apprend aussi du passé, s'adapte afin d'anticiper les crises³, agit avant que les situations ne s'aggravent et évite la récurrence des crises. Une meilleure attention portée à la prise en compte de l'environnement, et de ses liens multiples et inextricables avec les moyens de subsistance humains, sera un pilier central de ce changement.

3 Sauver des vies aujourd'hui et demain : la gestion des risques de crise humanitaire. www.unocha.org/saving-lives/fr.html



Utilisation de matériaux locaux durables pour construire des abris dans les camps, République Démocratique du Congo

Principales recommandations et conclusions

I. LA REDEVABILITE ET LA RESPONSABILITE AU NIVEAU DU SYSTEME

Cette étude a montré que l'environnement n'est pas encore systématiquement pris en compte dans l'action humanitaire, bien qu'il soit essentiel pour une intervention humanitaire efficace, durable et redevable.

Les partenaires humanitaires ont échoué jusqu'à aujourd'hui à opérationnaliser l'environnement en tant que question transversale au sein de l'architecture humanitaire mondiale, et aucune agence n'a le mandat pour faire appliquer les principes de l'intégration environnementale. Le manque de leadership et de redevabilité en matière d'environnement dans le cadre de l'action humanitaire est un problème central : le fait que l'environnement relève de la redevabilité de tous, mais que dans le même temps nul n'est tenu redevable, a donné lieu à « la tragédie des biens communs » du secteur humanitaire. L'absence actuelle de suivi et de redevabilité au niveau des implications environnementales constitue une entrave importante à la mise en œuvre d'une action de qualité et à l'apprentissage. Ce problème devra être traité de façon urgente tant il est le principal prérequis au changement.

Recommandations:

- 1. L'ONU, l'IASC, OCHA, les organisations humanitaires et les bailleurs devront remédier à l'absence de leadership et de redevabilité en matière d'environnement dans le cadre de l'action humanitaire au moyen de l'Agenda Transformatif et s'assurer que l'environnement est pris en compte de façon opportune, cohérente et de manière systématique dans toutes les opérations et à tous les niveaux.**
 - 1a. Le Coordinateur des secours d'urgence, l'IASC et les Coordinateurs humanitaires devront prendre la responsabilité d'intégrer l'environnement dans les opérations humanitaires. Cela devra faire explicitement partie de leurs termes de référence et devra être inclus dans l'évaluation des performances.
 - 1b. Les organisations responsables des Clusters devront se mettre d'accord sur leurs rôles et responsabilités en matière d'environnement sur le terrain, et refléter cela dans leurs politiques et leurs orientations.
 - 1c. La responsabilité d'OCHA en matière d'intégration de l'environnement dans l'action humanitaire devra être formalisée et la JEU devra être désignée pour mener son opérationnalisation au sein de l'IASC.
- 2. OCHA et le PNUE, avec le soutien des bailleurs, devront renforcer l'engagement politique ainsi que les ressources humaines et financières dédiées à l'environnement et l'action humanitaire. Cela s'avère nécessaire et urgent pour compenser les années pendant lesquelles l'environnement a été négligé en tant que question transversale.**

II. L'INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT AUX NIVEAUX DU SYSTEME ET DU TERRAIN

L'intégration de l'environnement constitue une approche essentielle pour une vision à long terme d'une intervention humanitaire efficace, respectant des principes et durable. Pour que cette vision se réalise, il faut la traduire en actions clairement définies, à la fois au niveau politique et au niveau du terrain. Cette étude a souligné l'importance d'une méthode à deux niveaux pour intégrer l'environnement : au niveau systémique, incluant toutes les phases du CPH, et simultanément au niveau du terrain, fournissant un soutien technique spécifique au pays et au contexte pendant les étapes clés afin de faciliter la compréhension du contexte environnemental et de proposer des solutions pratiques qui bénéficient aux personnes affectées et à la programmation humanitaire. Cette approche devra se concentrer sur l'intégration de l'environnement dans les systèmes existants, plutôt que de créer des outils et des processus supplémentaires.

Recommandations:

- 3. Développer une proposition d'action détaillée incluant une analyse complète d'au moins cinq pays prioritaires qui engage activement tous les partenaires humanitaires concernés.**

Une analyse supplémentaire devra être réalisée pour déterminer la meilleure manière d'intégrer l'environnement dans les Clusters et les plans d'action nationaux en collaboration avec les autorités nationales respectives, les ONG et d'autres partenaires humanitaires.

- 4. Les mécanismes existants pour promouvoir l'intégration environnementale devront être mieux analysés, leurs impacts documentés, leurs approches adaptées et renforcées, et leur durabilité garantie.**

Cela comprend - mais ne devra pas s'y limiter - des déploiements techniques tels que les Conseillers environnementaux de terrain, le Marqueur environnemental et les Groupes de référence pour l'environnement et l'action humanitaire.

- 5. L'environnement doit être intégré à chaque étape du CPH.**

Cela nécessitera la coordination avec les Equipes Humanitaires Pays, les Coordinateurs de Clusters et les Coordinateurs Inter-Clusters, mais cela doit d'abord être approuvé et adopté par le plus haut niveau afin d'être efficace. Cela devra se faire par le biais de :

- 5a. L'augmentation de l'importance de l'environnement au sein des orientations de l'IASC et du CPH parmi tous les clusters/secteurs et le renforcement du rôle des Coordinateurs Inter-Clusters responsables du soutien aux questions transversales.

- 5b. Les praticiens humanitaires devront être dotés d'un soutien technique dédié pour garantir que l'environnement soit intégré dans toutes les étapes de la planification et de la réponse humanitaires au niveau du terrain. Ce soutien technique devra compléter des solutions « bottom-up » (ascendantes) et stimuler l'innovation.

Recommandations pour chaque étape du CPH :

Préparation :

- 5c. Mettre davantage l'accent sur la prise en compte de l'environnement dans la préparation et la planification précoce, et identifier les points d'entrée pratiques où l'environnement fait partie des facteurs à prendre en compte dans la planification préalable et la préparation aux situations d'urgence, y compris dans les diagnostics initiaux.

Evaluation et analyse des besoins :

- 5d. Fournir un soutien technique environnemental en temps opportun pour identifier les problèmes environnementaux clés et aider les praticiens à les intégrer dans les plans d'action nationaux/clusters/sectoriels dès la phase initiale d'une réponse. La JEU peut coordonner un tel soutien par le biais des bureaux nationaux d'OCHA.
- 5e. Impliquer les communautés locales dans les diagnostics environnementaux et la conception des programmes : la participation communautaire définira de manière plus précise les besoins environnementaux et permettra l'élaboration collective de solutions durables.

Planification stratégique :

- 5f. Intégrer les questions environnementales identifiées par les diagnostics initiaux dans le Plan Stratégique d'Intervention au sein des clusters et soutenir cette intégration en sensibilisant la communauté humanitaire à la raison d'être de cette intégration environnementale. Les actions de suivi des diagnostics environnementaux sont essentielles pour fournir des solutions aux problèmes identifiés. Les organisations entreprenant ou commanditant des diagnostics environnementaux devront garantir que des actions sont menées et suivies.

Mobilisation des ressources :

- 5g. Chaque secteur/cluster devra examiner les impacts environnementaux potentiels et les opportunités, en se basant sur les précédents diagnostics environnementaux pour garantir que les projets financés ont pris en compte les implications environnementales de leurs activités.

Mise en œuvre et suivi :

- 5h. Intégrer l'environnement dans les plans de suivi basés sur les informations de référence (baseline) tirées des diagnostics et former des équipes de suivi pour identifier les liens entre les activités du programme et l'environnement, y compris ceux qui ne sont pas visibles immédiatement.

Révision opérationnelle et évaluation :

- 5i. Intégrer les considérations environnementales dans les pratiques d'évaluation. Les impacts environnementaux des programmes humanitaires devront être intégrés dans les pratiques d'évaluation pour garantir la redevabilité. Cela aidera à sensibiliser sur les impacts environnementaux directs/indirects de l'action humanitaire et soulèvera la question de la responsabilité pour les dommages environnementaux causés par la programmation humanitaire.

III. DEMONSTRATION DES FAITS ET PLAIDOYER

Davantage de compréhension et de preuves solides sont nécessaires au sein du système humanitaire quant aux bénéfices de l'intégration de l'environnement dans l'action humanitaire. L'absence actuelle de faits tangibles convaincants doit être très rapidement résolue.

Recommandations:

6. **Documenter des études de cas détaillées qui s'appuient sur les réalités de terrain et de gestion de projet afin de fournir la preuve de ce qui a et de ce qui n'a pas fonctionné efficacement pour répondre aux problèmes environnementaux dans le cadre de la réponse humanitaire.**

Les études de cas devront couvrir un ensemble de questions environnementales ayant un impact sur l'action humanitaire, décrire comment ces dernières ont été traitées, extraire les meilleures pratiques pour l'adoption et l'adaptation dans d'autres régions, et fournir des suggestions pratiques sur la manière dont les leçons peuvent être appliquées pour la planification et la programmation en cours et à venir.

Principales recommandations et conclusions

7. Adopter et exécuter des stratégies fortes de plaidoyer ciblant les praticiens humanitaires et garantissant une approche à grande échelle pour l'intégration de l'environnement et sa compréhension.

Les stratégies devront se concentrer sur les impacts en matière de santé et de moyens de subsistance car elles vont de pair avec l'impératif de sauver des vies de l'action humanitaire.

IV. FINANCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'ACTION HUMANITAIRE

Cette étude a identifié un manque chronique de financements pour l'environnement dans le cadre de l'action humanitaire. L'existence de bonnes pratiques environnementales de la part des bailleurs constitue cependant une composante nécessaire et fondamentale d'une action humanitaire tournée vers l'avenir. Les bailleurs ont en effet une opportunité unique de montrer l'exemple et de garantir que l'environnement fait intégralement partie de leurs processus de prise de décision pour l'allocation de financements humanitaires.

Recommandations :

8. Les bailleurs devront développer une politique d'intégration environnementale pour l'aide humanitaire.

Il est nécessaire d'intégrer les questions environnementales dans les politiques des bailleurs humanitaires afin de garantir un positionnement, une orientation et une influence institutionnels. La politique devra être réaliste, réalisable et basée sur une approche participative de manière à sensibiliser les acteurs impliqués. Des efforts sont également nécessaires pour garantir que les messages sont bien compris – y compris les orientations sur ce que les bailleurs respectifs sont prêts à faire pour financer, et à quelles conditions – et mis en pratique.

9. Les bailleurs devront inclure l'intégration environnementale au moment de l'analyse des propositions de programme.

Toutes les propositions devront être analysées d'un point de vue environnemental. Les impacts et les opportunités potentiels devront être notés et des recommandations faites à l'organisation candidate, à l'image du processus actuellement appliqué par le Département du Développement International du Gouvernement britannique grâce à la Note sur le Climat et l'Evaluation Environnementale (CEAN). Les programmes devront seulement être financés lorsque ces conditions sont remplies.

10. Les bailleurs devront rendre explicite la prise en compte des impacts environnementaux dans leurs décisions, de manière à ce que les praticiens incluent ces déclarations d'impacts dans leurs propositions de financement.

Cet élément constitue depuis longtemps une pratique standard pour les projets de développement, dans lesquels les préoccupations environnementales font partie de la responsabilité sociale, de la diligence raisonnable et de critères de fiabilité. Ces mêmes considérations devront également guider les financements humanitaires.

11. Les bailleurs devront s'engager dans des financements à plus long terme.

Un changement conscient est nécessaire pour passer d'activités environnementales uniques, autonomes et ad hoc à des engagements de financements à plus long terme. Cela permettra une meilleure qualité dans la mise en œuvre, le suivi et les mécanismes d'apprentissage des programmes.

12. Les bailleurs devront renforcer les connaissances des responsables de programme et des partenaires opérationnels au niveau du siège et du pays, et mettre en place un service d'assistance technique.

Le renforcement des capacités « sur mesure » devra être facilité au moyen de formations pour garantir que les responsables de programme et les partenaires opérationnels ont plus qu'une compréhension de base des questions environnementales et sont capables de mettre en œuvre leurs politiques. La coopération avec d'autres organisations sur place devra également être renforcée. Un appui technique provenant du siège augmentera les capacités internes et fournira des informations en matière d'environnement, par exemple au moment de l'analyse des dossiers de programme.



Crédit : IRIN/ Hanna McNeish

Gestion de l'eau dans un camp, Soudan du Sud

www.unocha.org/unesp

www.eecentre.org

www.humanitarianresponse.info/environment



Joint UNEP/OCHA Environment Unit
Branche des Services d'Urgence de l'OCHA
Genève, Suisse

Contact

Email : ochaunep@un.org
Téléphone : +41 22 917 2163

